

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU TRENTE MAI

DEUX MILLE DIX SEPT

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille dix-sept, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-quatre mai s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Bernard BEYER, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Isabelle LOQUET, François MÉNARD, Françoise MORNET, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Roland URBANEK, Didier VERDON (absent à partir de la délibération N°6).

Pouvoir :

Clarisse BESSONNET donne pouvoir à Joël BLANCHARD

Audrey DELANOË donne pouvoir à Bernard BEYER

Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe ROBRETEAU

Julie PERRAUDEAU donne pouvoir à Dany RABILLER

Excusé :

Cindy BESSEAU

Éric PAQUET

Membres élus : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Excusés : 2

Secrétaire de séance : Sandrine BELLEC

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

FESTIVAL JAZZ'INATE 2017

Une formule qui fait ses preuves : six lieux, six soirées, six concerts.

Les bars du centre-ville ont accueilli avec bonheur les différents concerts. Un petit plus pour cette édition, avec le bar éphémère placé sur la place du champ de foire qui a connu une soirée

bien animée. L'association des commerçants a été un partenaire reconnu, en animant le bar avec brio lors de cette soirée.

Du jazz pour tous

Les différents concerts ont été appréciés du public par leur diversité de style. Tout le monde peut y trouver son compte et avancer dans sa connaissance de la musique de jazz.

Le public

Il a été présent tous les soirs, avec des fidèles qui ont suivi toutes les soirées. La diversité des styles a attiré également un public différent suivant les soirées - un public très à l'écoute. Ce festival devient de plus en plus reconnu par les vrais amateurs de jazz. Mis à part le mercredi, où l'affluence a été plus frileuse à cause du temps, tous les bars ont fait le plein. Difficile de faire mieux en terme de fréquentation !

Les groupes

- **Sarah Lenka Trio** : trois artistes engagés qui ont su nous faire connaître et partager l'univers de Bessie Smith ; un très beau moment.
- **Gaëtan Nicot Trio** : un pianiste surdoué, un batteur à fond, un bassiste breton, une formule idéale pour un concert qui a réussi à réchauffer la soirée pluvieuse.
- **Los Manchos de la Mancha** : leur style enlevé et leur joie de vivre et de jouer ont fait vibrer le chapiteau.
- **Geysa et Son Tri Cuba** : une chaude soirée où l'on a pu déguster la musique, les produits cubains et aussi danser. Alors jazz, pas jazz ? L'adhésion du public a prouvé que nous étions dans le vrai en proposant cette soirée dans le festival.
- **Bohème Jazz Quartet** : les amateurs de jazz ont suivi cette prestation avec bonheur, avec la belle surprise de la présence du guitariste Daniel GIVONE.
- **Cat's Corner Sextet** : le temps et le public étaient au rendez-vous au camping pour une soirée de clôture comme on les attend : chaleureuse, dansante et avec l'envie que ce festival dure longtemps.

□ LES EXPOSITIONS

- **Depuis le 22 mai 2017** : « Aizenay Photo nature » expose les travaux photographiques de ses adhérents jusqu'au 11 juin ;
- **Du 12 juin au 2 juillet 2017** : l'association « Familles rurales » exposera les travaux des adhérents aux activités artistiques ; en particulier les travaux des enfants avec une réalisation collective qui se fera spécialement pour le vernissage le mercredi 13 juin 2017.

□ UN MOIS DE JUIN EN MUSIQUE

- **Dimanche 4 juin 2017** - Salle des Quatre Rondes - Concert « les Caméléons » organisé par le club de BMX ;
- **Samedi 10 juin 2017** - Site de la Gombretière - 1^{ère} édition du festival « A l'Aize Festival » organisé par l'association « Pourkoipas ». Quatre groupes vont se succéder pour le plus grand bonheur du public sous chapiteau : « Guerilla Fresca », « Epsilon », « Archimède » et « les Ramoneurs de Menhirs », une soirée pour tous ;
- **Mercredi 21 juin 2017 : Fête de la Musique**
de 16 heures à 18 heures : Scène de musiques actuelles à l'Antenne Jeunesse ;
de 18 heures à 21 heures : Animations musicales dans la ville ;
à partir de 21 heures : Concerts au parc des Sittelles avec « Idle Fingers » et « Léonie ».
- **Samedi 24 juin 2017** - Salle des Quatre rondes : 2^e édition du tremplin des orchestres rock jeunes organisé par l'AMVO.

□ ET AUSSI DU THEATRE

- **Vendredi 9 et samedi 10 juin 2017** - Salle de cinéma : Les jeunes de l'association « Zanz'inat » présentent devant le public leur travail de l'année.

□ LES RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION

- **Jeudi 8 juin 2017** - Médiathèque à 14 heures : Suivi du projet « Temps livre » ;
- **Lundi 12 juin 2017** - Salle des quatre rondes à 17 heures 30 : Projet culturel avec les écoles ;

- **Jeudi 15 juin 2017** - Salle du Moiron à 10 heures 30 : Suivi du projet Salon d'Automne ;
- **Lundi 26 juin 2017** - Salle du conseil municipal à 19 heures : Réunion de planning des salles pour les associations culturelles.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

□ URBANISME

Circulation du centre-ville

Suite à la réunion avec les riverains et les commerçants du mardi 23 mai dernier, un test de mise en place d'un nouveau sens de circulation sur l'avenue de Verdun et la rue Foch aura lieu à compter du lundi 12 juin prochain jusqu'à la mi-juillet.

PLU

Le conseil communautaire a approuvé la modification du PLU lors de sa séance en date du 15 mai 2017.

Réunion de la commission urbanisme

Mardi 6 juin 2017 à 19 heures

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

□ MOMENT CONVIVAL POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PLATEAUX REPAS

Le 10 mai dernier une trentaine de bénéficiaires des plateaux repas, ont participé à un moment convivial autour d'un goûter servi Salle Georges Hillairiteau. La plupart nous ont confié qu'ils sortent très peu de chez eux et ont salué cette initiative qui a pu s'organiser avec la complicité des membres du Conseil des Sages et des membres de la commission sociale qui ont assuré le transport.

□ MUTUALISATION DES MOYENS DES ÉPICERIES SOLIDAIRES DU NOUVEAU TERRITOIRE

La commission sociale communautaire travaille sur les moyens qui pourraient être mutualisés entre les trois épiceries, dans un but d'équité et d'un meilleur service auprès des plus démunis. La première mutualisation va être l'achat ou la location par la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) d'un camion réfrigéré. Ensuite nous devons travailler sur l'organisation de l'attribution des droits et de la distribution.

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD) AMARYLLIS – LE 11 MAI 2017

Pour l'année 2016 le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a connu une activité similaire à 2015.

Au total, ce sont :

- 13 000 visites effectuées par les aides-soignantes/AMP auprès des personnes âgées ;
- 2 638 visites aides-soignantes/AMP auprès des personnes handicapées ;
- 2 211 visites aides-soignantes/AMP pour des hospitalisations à domicile ;
- 5 637 actes infirmiers.

Le SSIAD est intervenu aux Saisonnales de Commequiers où s'est ouvert un hébergement temporaire de 24 places dont 12 lits médicalisés.

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « TREMPLIN - ACEMUS » - LE 18 MAI 2017

Le 18 mai 2017 à la Salle des 4 Rondes et en présence de Madame Mireille HERMOUET, Conseillère Départementale et de plusieurs maires du territoire, a eu lieu l'assemblée générale « Tremplin – Acemus ».

L'association Tremplin œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'emploi en les accompagnant dans la construction de projets professionnels et en leur proposant des missions de travail.

En 2016, 236 personnes étaient inscrites. 294 salariés se sont répartis les 3 939 contrats de travail pour un total de 61 098 heures réalisées, soit 38 équivalents temps plein.

Le chantier Acemus, chantier d'insertion, s'appuie sur trois secteurs d'activités :

- le maraîchage ;
- la cuisine ;
- les espaces verts.

En ce qui concerne le maraîchage, les 4,07 hectares mis à disposition gracieusement par la commune sont fort appréciables, ce qui a permis d'implanter des serres, et ainsi de faire des récoltes de primeurs. Le forage mis en place permet de bénéficier d'un potentiel d'arrosage plus important. Les produits récoltés sont vendus soit sur le chantier tous les matins, y compris le samedi matin, soit sur certains marchés. Les ventes sont en continuelle augmentation.

Le chantier cuisine, quant à lui, sert à la transformation des produits récoltés (confitures, potages, gratins, tartes et confection de cocktails dînatoires).

Au total, 32 stagiaires en insertion, âgés de 19 à 60 ans, ont pu bénéficier des différents chantiers.

☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « ADMR AIZENAY - LA CHAPELLE »

Le 20 mai dernier s'est déroulée l'assemblée générale de l'ADMR Aizenay – La Chapelle. En 2016 l'association a réalisé 42 400 heures d'intervention auprès de 418 personnes aidées dont 39 069 heures sur Aizenay et 384 heures sur La Chapelle.

58 personnes sont aidées en téléassistance.

12 831 repas ont été servis dans le cadre du portage de repas.

L'association emploie 35 salariés dont 33 salariés d'intervention et 2 secrétaires coordinatrices. L'équipe compte ainsi 22,04 équivalents temps plein.

La réorganisation des ADMR doit s'effectuer début juillet. Cette réorganisation consiste à mutualiser les moyens en secrétariat en regroupant les associations. C'est ainsi que les associations Aizenay – La Chapelle, Palluau, Apremont et Maché vont se regrouper dans les nouveaux locaux situés rue Monseigneur Gendreau à Aizenay.

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

☐ ENFANCE

Le 10 mai dernier, les plus grands du multi-accueil « Les Petits Moineaux » et les plus jeunes du centre de loisirs « Chouette & Cie » sont allés à nouveau rendre visite aux résidents de la maison de retraite. Ces petits moments de distraction sont toujours appréciés par les aînés.

☐ FAMILLE

La fête du jeu organisée le 17 mai 2017 a connu un beau succès avec plus de 700 passages tout au long de la journée. Un grand merci aux bénévoles de la ludothèque pour l'organisation de l'évènement, à Madame Marie-Jo GUILLET ainsi qu'à l'équipe de l'Antenne Jeunesse pour l'animation, et aux enfants de la Commission culture et Solidarité du conseil Municipal des Enfants (CME) pour la présentation de leur spectacle « Contes et cirque ».

☐ JEUNESSE

Trois à quatre jeunes de l'Antenne Jeunesse et deux parents, aidés par des techniciens du Conseil des Sages participent à la remise en état des caisses à savon « Mauricette » et « Diabolik ». Plusieurs ateliers sont programmés de mai à juin. L'objectif est de faire participer prochainement ces jeunes aux compétitions.

☐ CITOYENNETÉ

Je tiens à remercier très sincèrement le CME ainsi que leurs familles pour leur participation à la Commémoration du 8 mai.

Le 24 mai dernier, la Commission Culture et Solidarité du CME a présenté à nouveau son spectacle « Contes et cirque » à la maison de retraite. Les résidents ont apprécié ce bel après-

midi culturel. Un grand merci aux enfants de la commission qui ont montré leur engagement ainsi qu'aux animateurs pour la réalisation de ce spectacle.

- Commission Sport : Madame Isabelle GUERINEAU
- Commission Environnement : Madame Claudie BARANGER.

☐ INTERGÉNÉRATION

Dans le cadre de l'enquête auprès des 75 ans et plus, les membres du Conseil des Sages répartis en binôme, ont commencé leurs démarches.

☐ AGENDA

- **Jeudi 1^{er} juin 2017** : Pique-nique du Conseil des Sages ;
- **Jeudi 8 juin 2017** : Comité de pilotage TAP à 18 heures - Salle du Jaunay ;
- **Vendredi 9 juin 2017** : Apéro débat sur le thème « La communication d'hier à aujourd'hui » de 19 heures à 21 heures à l'Antenne Jeunesse. Cette animation est organisée par le Centre social « Mosaïque » et l'Antenne Jeunesse ;
- **Lundi 12 juin 2017** : Comité enquête jeunesse à 18 heures - Salle du Jaunay (*réunion initialement prévu le 30 mai 2017*) ;
- **Mardi 13 juin 2017** : Séance plénière du Conseil des Sages à 9 heures 30 - Salle du Conseil Municipal ;
- **Vendredi 30 juin 2017** : Séance plénière de fermeture du Conseil Municipal des Enfants à 17 heures 30 - Salle du Conseil Municipal.

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

☐ SALON DU MIEUX VIVRE - 1^{ère} EDITION

« Aizenay Ensemble » organisait le dimanche 21 mai 2017 et pour la première fois un salon sur le thème du bien-être et du mieux vivre (pour soi, chez soi, au travail) qui a regroupé des professionnels de tous horizons.

37 exposants étaient présents à la Salle des Quatre Rondes de 10 heures à 19 heures. Les 2/3 des exposants étaient originaires d'Aizenay.

Ce fut un beau succès pour cette 1^{ère} édition sous un grand soleil, car plus de 400 visiteurs de tous âges sont venus prendre des renseignements auprès des exposants.

Des activités étaient également proposées aux visiteurs : massages divers, pose de vernis, relooking maquillage et coiffure, etc...

Les retours sont très bons de la part des visiteurs, mais également des exposants, notamment venant de l'extérieur, qui ont manifesté d'ores et déjà auprès des organisateurs leur souhait de revenir l'année prochaine.

☐ AGENDA

- **Mardi 6 juin 2017** à 18 heures : Réunion Comité consultatif « Foire et Marché » pour l'organisation de l'animation du dimanche matin 25 juin 2017 ;
- **Jeudi 15 juin 2017** à 11 heures : Inauguration de l'agence « Lely Center » au 19 rue André Marie Ampère (ZA Océane) – Produits et conseils auprès des agriculteurs. C'est en priorité un dépôt de pièces pour les techniciens de la marque, mais aussi un lieu de stockage de consommables et produits d'hygiène. L'agence sera ouverte chaque semaine, le mercredi et le jeudi, de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, avec la présence d'un technicien.
- **Samedi 17 juin 2017** de 15 heures à 17 heures : Circuits Vendéens des Véhicules anciens et de prestige, organisés par la FVUC et « Aizenay Ensemble » à Aizenay.

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Pétanque

Les mercredi 3 et jeudi 4 mai derniers 172 équipes se sont affrontées, Place de la Résistance, pour le titre de champion de Vendée vétérans. Le club de pétanque organisait également le samedi 20 mai 2017 le prix de la Ville d'Aizenay.

Une équipe du club, composée de Messieurs Kevin ROQUART, Mickaël RICHARD et Stéphane DELETTRES, représentera le club d'Aizenay aux championnats de France les 24 et 25 juin prochains à Ax-les-Thermes.

Vélo

Aizenay Vélo Sport a organisé le 6 mai 2017, sur le site de la Gombretière une compétition départementale pour les écoles de vélo.

Tir à l'arc

Le lundi 8 mai dernier, le club de tir à l'arc organisait sur le Pré des Archers une manche régionale. Quelques 167 archers ont participé à cette compétition.

Badminton

Le club a remporté le challenge départemental de badminton le dimanche 14 mai dernier.

Lors de l'assemblée générale du club qui s'est déroulée le vendredi 19 mai 2017, le président, Monsieur Sylvain CHALLET a présenté sa démission.

☐ AGENDA

- **Samedi 3 juin 2017** : Tournoi de judo et remise de ceintures noires au Dojo Godu-Guyard ;
- **Samedi 10 et dimanche 11 juin 2017** : Compétition de gymnastique au complexe sportif de la Galerne ;
- **Vendredi 16 juin 2017** : Assemblée générale du basket - Salle des Ganneries ;
- **Samedi 17 juin 2017** : Arrivée de la course « Vendée Raid O'Score » au parc des Sittelles vers 17 heures ;
- **Samedi 17 juin 2017** : Assemblée générale du football - Club house du foot ;
- **Dimanche 18 juin 2017** : Assemblée générale du judo ;
- **Vendredi 23 juin 2017** : Assemblée générale de « Aizenay Gym » - Salle Georges Hillairiteau.

7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

☐ VOIRIE RURALE

Les travaux de voirie rurale prévus au budget 2017 ont débuté courant mai.

☐ AGRICULTURE

La parution d'un Écho Agésinate spécial Agriculture est prévue en juin.

8 - COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES, COMMUNICATION ET ANIMATION

☐ DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION EN LIGNE

Conformément à ce qui a été présenté par les services lors du dernier conseil municipal, le dossier unique d'inscription est accessible de manière dématérialisé depuis lundi 29 mai 2017, via le site internet de la commune.

☐ ANIMATIONS 13 JUILLET

Suite aux réunions avec les associations qui organisent les animations du 13 juillet 2017, le programme sera le suivant :

- À partir de 19h : Accès à un espace jeux pour enfants (structure gonflable, mur d'escalade, trampoline)

Restauration/ bar : Soirée Moules-Frites

- De 20 heures 30 à 21 heures 15 : Animation Zumba ;

- De 21 heures 30 à 23 heures : Animation dunk avec les « Barjots Dunkers » ;

- À 23 heures 30 : Feu d'artifice suivi d'un bal populaire jusqu'à 2 heures du matin.

Il convient de remercier dès à présent les associations qui ont accepté de s'engager dès cette année pour l'organisation de cet événement. Ils ont plein d'idées pour les années suivantes et nous pouvons imaginer que d'autres associations les rejoindront.

9 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ CAMPING « LA FORET »

Ci-dessous les chiffres de la fréquentation du camping.

Pour le mois de mai les chiffres présentés sont réels. Pour les autres mois ce sont ceux liés aux réservations effectuées à la date du 29 mai 2017.

La tendance se confirme. Les touristes ont tendance à réserver de plus en plus tard.

	MAI		JUN		JUILLET		AOÛT	
	Nuitées	Taux	Nuitées	Taux	Nuitées	Taux	Nuitées	Taux
Emplacements	130	2,76%	42	2,27%	1 014	8,38%	980	9,48%
Mobil-home	669	9,54%	353	8,24%	465	9,78%	1 133	15,47%

Les week-ends du mois de mai ont engendré beaucoup de réservation, mais pas forcément des touristes. Ce sont plutôt des personnes qui venaient pour des compétitions sportives (championnat de gymnastique, championnat de robotique) et des mariages.

En juillet, quelques groupes en dehors de la « Cicadelle » ont réservé pour des mini-camps.

☐ PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE

4 inscrits :

- 2 jardins secrets ;

- 1 jardin d'accueil ;

- 1 démarche collective.

Le passage du jury communal se déroulera le vendredi 2 juin 2017.

10 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

☐ ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du projet de potagers aromatiques mené par les enfants de la Commission Environnement du Conseil Municipal des Enfants (CME), la plantation et l'inauguration des « mini potagers des saveurs à partager » se dérouleront le samedi 10 juin à 9 heures 45 devant la mairie.

11 - GROUPE DE TRAVAIL DU DEVELOPEMENT DES USAGES DU VÉLO

☐ LA VELOGESINATE

Le samedi 17 juin 2017 aura lieu la « Vélogésinate ». Rendez-vous à partir de 9 heures 30 au parc des Sittelles.

5 circuits sont organisés, de 5 à 18 km et des animations sont prévues sur site toute la matinée.

Le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans et recommandé pour tous. Le gilet jaune est obligatoire.

12 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORTS **SCOLAIRES**

□ POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Il n'y a pas de problème particulier pour la rentrée scolaire 2017/2018, Il n'y a pas d'ouverture ni de fermeture de classe de prévues.

□ TARIFICATION DU RESTAURANT SCOLAIRE PAR QUOTIENTS FAMILIAUX

Point à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

□ GESTION RELATION CITOYEN, DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE

Le lancement des inscriptions scolaires et des inscriptions aux services municipaux en lien avec l'école, par voie dématérialisée, a bien démarré comme prévu le lundi 29 mai 2017

□ TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (TAP)

Le gouvernement prévoit de laisser le choix aux communes de continuer ou non les temps d'activités péri éducative et de revenir à la semaine de quatre jours

La municipalité prévoit de consulter les enseignants et les parents d'élèves pour prendre une décision. Le comité de pilotage va se réunir le 8 juin pour avis sur le questionnaire qui va être envoyé aux parents.

□ INSPECTION SECURITE SANITAIRE CUISINE CENTRALE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le 11/05/2017 une inspection de la Direction Départemental de la Protection des Populations (DDPP) a eu lieu et la réponse de la DDPP est la suivante :

« Je vous informe que conformément au décret 2016-1750 le résultat du niveau d'hygiène de votre établissement est très satisfaisant un visuel de ce niveau d'hygiène pourra être affiché dans notre établissement ».

Monsieur Serge ADELÉE et Monsieur le Maire ont tenus à remercier tout particulièrement le Responsable du Restaurant scolaire ainsi que toute son équipe pour le travail qui a été réalisé depuis la mise en place de la réorganisation. *Le service a été chaleureusement applaudi par les membres du Conseil municipal.*

*
**

POINTS POUR INFORMATION

1) Présentation de l'étude circulation en centre-ville par Monsieur Mathieu BONNAMY du service urbanisme

1 / Présentation du bureau d'études ADEMA

Analyse des circulations actuelles – fonctionnement des voies et des carrefours

Analyse des pratiques de stationnement / organisation de l'offre de stationnement

Propositions de réorganisation des circulations et du stationnement.

Propositions de réorganisation des circulations et du stationnement (avec tests fonctionnels et de capacité)

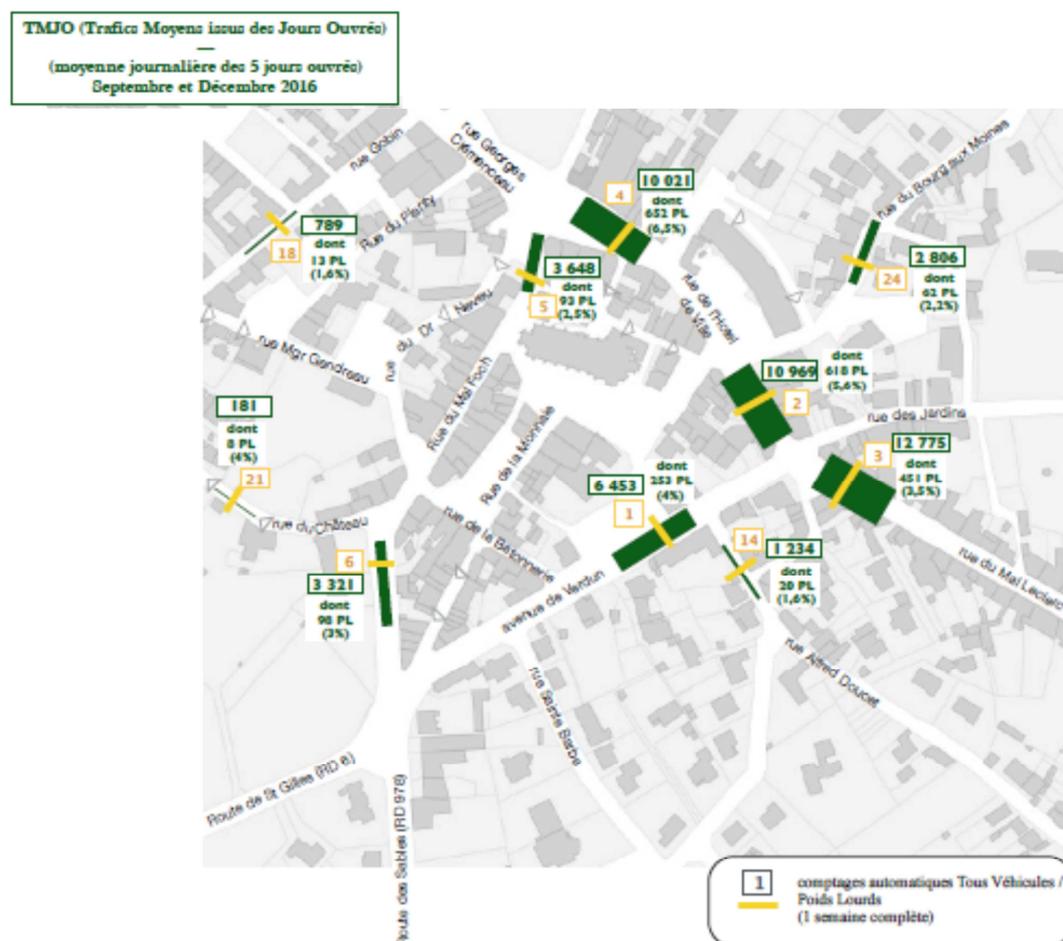
2 / Le diagnostic des trafics actuels en centre-ville

Comptages automatiques réalisés en septembre et décembre 2016.

Il a été constaté des niveaux de trafics très élevés sur la rue de l'Hôtel de Ville.

L'analyse des débits routiers (2 sens confondus)

- Les moyennes issues des comptages des trafics routiers en jours ouvrés n'apportent pas de grandes modifications aux premiers constats effectués sur la fonctionnalité et/ou la sollicitation des voies du triangle du cœur de ville.
- Néanmoins, il convient de souligner la part importante des poids lourds empruntant la rue de l'Hôtel de ville (de 5 à 6% représentant plus de 600 PL dont bus chaque jour) en jour ouvré.
- Idem pour l'avenue de Verdun et la rue du Mal Leclerc qui gèrent en moyenne de 250 à 450 PL (dont bus) chaque jour ouvré.



3 niveaux distincts de trafics pour les rues du triangle du centre-ville (Hôtel de Ville, Verdun et Foch)

La hiérarchisation fonctionnelle des voies du cœur de ville

- Les comptages routiers permettent d'établir une hiérarchisation du réseau de voiries du cœur de ville.
- On voit clairement se dessiner le triangle du cœur de ville avec une dichotomie Est (partie chargée) - Ouest (partie plus calme) ainsi que les grandes pénétrantes d'agglomération (routes de Challans et Nantes au Nord-Ouest, de La Roche au Sud-Est et de St Gilles - Sables au Sud-Ouest).

- Toutes les autres voies du secteur sont des voies de desserte fine du cœur de ville et des quartiers périphériques supportant moins de 2 500 véhicules / Jour. On notera l'exception constituée par la rue du Bourg aux Moines qui accueille un peu plus de 2 500 véh/j (2 800 en TMJO) pour la desserte du Nord-Est d'Aizenay.



Examen du fonctionnement des giratoires du triangle aux heures de pointe du matin

Visualisation d'ensemble des flux de trafic sur l'heure de pointe du matin (trafics uvp¹ avec mouvements de branche à branche).

La distribution des trafics, flux directs comme mouvements tournants, est précisée dans les pages suivantes par le détail des matrices aux heures de pointe et des zooms sur chaque carrefour-giratoire.

Examen du fonctionnement des giratoires du triangle aux heures de pointe du soir

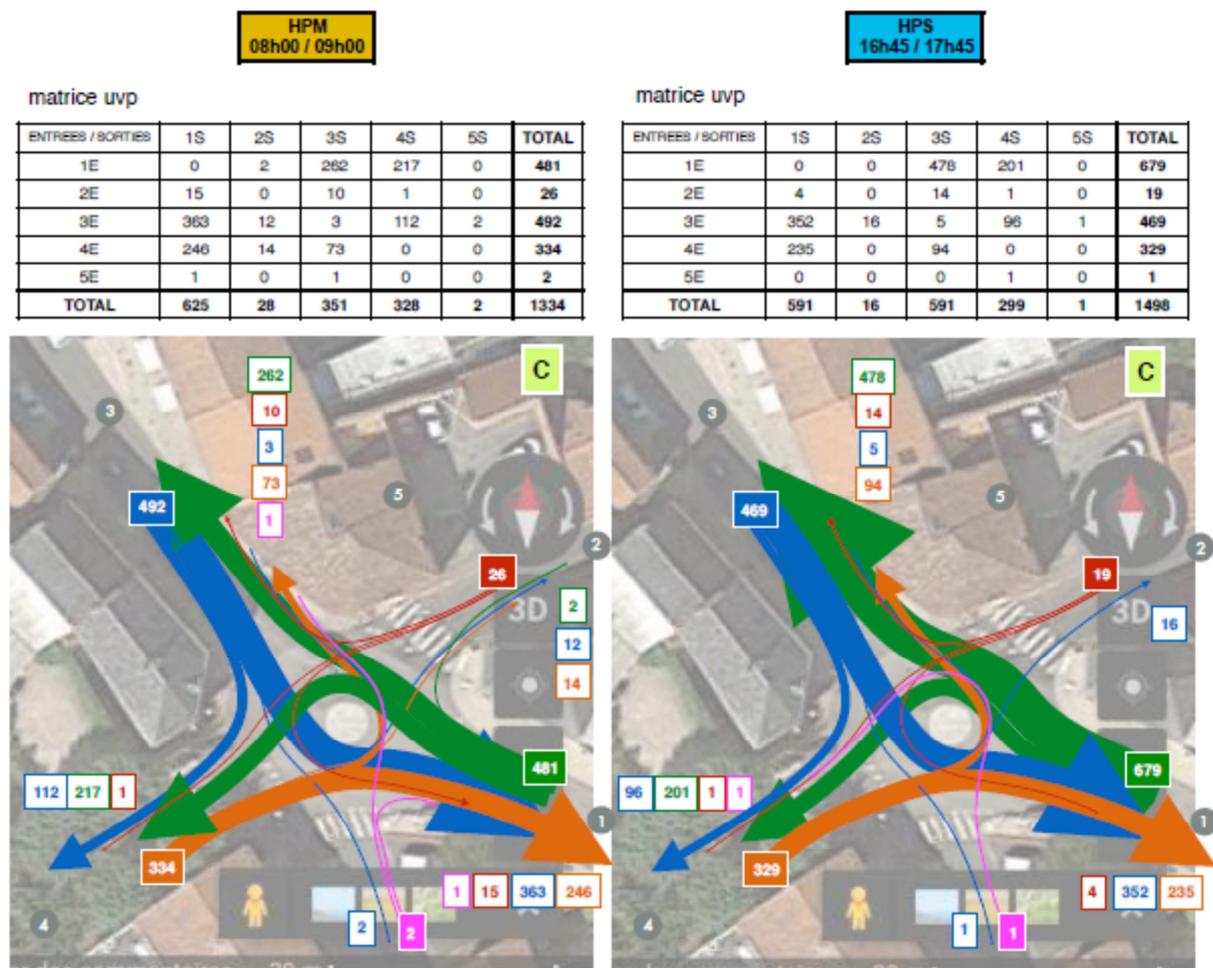
Visualisation d'ensemble des flux de trafic sur l'heure de pointe du soir (trafics uvp avec mouvements de branche à branche).

La distribution des trafics, flux directs comme mouvements tournants, est précisée dans les pages suivantes par le détail des matrices aux heures de pointe et des zooms sur chaque carrefour-giratoire.

Examen des mouvements dominants (flux directs comme mouvements tournants)

Fonctionnement du giratoire C :

- La charge en trafic du giratoire est plus importante sur l'heure de pointe du soir que sur celle du matin.
- La distribution des trafics est souvent comparable entre HPM et HPS tant dans les mouvements tournants que dans les flux directs. Seul le mouvement direct de la rue Leclerc vers la rue Hôtel de Ville gonfle sur l'HPS de manière significative.
- On voit que la rue des Jardins (branche 2) n'impacte pas ou peu le fonctionnement du giratoire avec des trafics marginaux.



¹ Unité Véhicule Particulier

1 VL = 1 uvp

1 PL = 2 uvp

1 deux roues motorisées = 0,3 uvp

A l'instar du giratoire Hôtel de Ville - Verdun, tous les giratoires ont des réserves de capacité avant saturation satisfaisantes...

- Tests capacitaires du giratoire B ! L'examen des réserves de capacité avant saturation du giratoire s'effectue sous le logiciel du CEREMA : Girabase.
- Les tests réalisés engendrent des résultats positifs avec des réserves de capacité très confortables sur chacune des branches (> 60%) et sur chacune des heures de pointe étudiées.

... pourtant des dysfonctionnements apparaissent aux heures de pointe

- Giration parfois difficile des PL et des bus sur le giratoire C.
- Légers ralentissements sur la rue de l'Hôtel de Ville (photo en bas à gauche) et sur la rue du Mal Leclerc.
- Etranglement des arrêts-minutes entre les giratoires B et C avec des VUL débordant sur la chaussée, altérant le double sens de circulation et engendrant des ralentissements
- Les ralentissements enregistrés et les longueurs maximales des files qui se forment... mais très peu de véhicules à l'arrêt et très peu d'attente au final.

Ralentissements des trafics sur le bas de la rue de l'Hôtel de Ville et sur la rue du Mal Leclerc

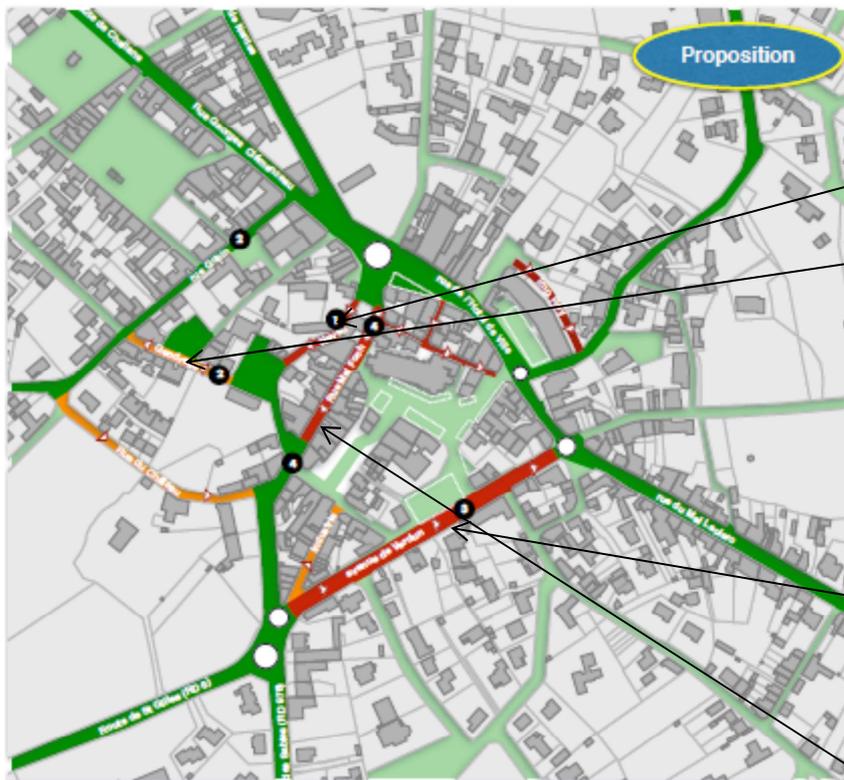
- L'examen des conflits d'usage permet de pointer des ralentissements de trafics sur les 2 heures de pointe étudiées (Matin et Soir) sur la section basse de la rue de l'Hôtel de Ville et sur la rue du Maréchal Juin.
- Les tests capacitaires des giratoires B et C notamment ont montré de grandes réserves avant saturation des branches. Ces ralentissements des trafics sont liés davantage à des gênes diverses qu'à des volumes de trafics présents.
- Parmi les principales gênes observées, on notera la giration parfois difficile des bus et des PL sur le giratoire C (Verdun x Hôtel de Ville x Foch) et les problématiques d'arrêts minutes entre les giratoires B et C où les
- offres de stationnement trop étroites accueillent, dans de mauvaises conditions, certains véhicules utilitaires (de livreurs ou d'usagers lambda).
- Les ralentissements observés n'engendrent pas de véritable attente et de pénalisation des temps de parcours. Le ralentissement le plus long peut remonter par moment sur toute l'avenue du Mal Leclerc mais jamais au-delà.

3 / Scénario d'organisation nouvelle des circulations

Organisation et gestion des circulations actuelles

Le Plan de circulation actuel du cœur de ville :

- Une limitation à 30 km/h a été instaurée sur tout le pourtour du triangle afin de lutter contre les vitesses excessives complétée ici (rue Foch) par un aménagement de type chicane induisant un passage alterné et par là (avenue de Verdun), d'un radar pédagogique.



Scénario 4 : Avenue de Verdun + rue Foch placées à sens unique

La rue du Dr Neveu ne voit pas son sens unique de circulation s'inverser car il ne faut pas introduire de difficultés sous le giratoire Clémenceau x Hôtel de ville (il faudrait rabattre Neveu sur Foch avec un régime de priorité). Il est préférable de valoriser le passage par les rues Gendreau et Gobin pour les liaisons avec les routes de Nantes et de Challans.

L'avenue de Verdun est placée entièrement en sens unique de circulation dans le sens Ouest > Est afin d'assurer un bouclage d'itinéraire sur le pourtour du cœur de ville.

La rue de Maréchal Foch est, quant à elle, placée en sens unique sur une section seulement afin :

- (pour la partie Nord) de prendre en compte le profil contraint de la voie, les difficultés de croisement des véhicules avec le stationnement longitudinal, le manque de visibilité en sortie du giratoire Clémenceau x Hôtel de Ville.
- (pour la partie Sud) de ne pas enclaver le secteur Château - Gendreau par trop de contraintes circulatoires et trop de sens uniques.

Volonté de chasser les trafics Poids Lourds de la RD 6 (Verdun) et de la RD 978 (Foch) afin de les reporter sur la voie de contournement (RD 948) avec des aménagements de sécurité contraignant (équilibre à trouver néanmoins pour préserver le passage des bus dans de bonnes conditions et les livraisons des commerces).

4 / Simulations dynamiques à partir de ce scénario retenu

Retrouver les logiques d'itinéraires pour modéliser les changements des conditions de circulation avec les sens uniques nouveaux

Pour les besoins de la modélisation des trafics, on passe de matrices particulières, par giratoire, à une matrice globale de déplacements.

La matrice globale se construit en tenant compte des caractéristiques de la distribution des flux sur tous les giratoires et sur la construction d'hypothèses quant aux extrémités des déplacements en jeu (points d'origine et de destination envisagés comme figuré sur la carte de droite avec les points allant de A à N).

5 / Bilan : les objectifs d'aménagement de la Ville d'Aizenay

1) Proposition d'un scénario volontariste permettant :

- d'apaiser et sécuriser les flux ;
- d'organiser les flux autour du triangle historique et commercial du centre-ville et de desservir au mieux les espaces de stationnement ;

- d'offrir un maximum de visibilité aux commerces de centre-ville pour maintenir l'équilibre commercial du centre-ville et réenclencher une dynamique commerciale rue du Maréchal Foch ;

2) Mise en place de ce scénario au travers un test durant plus d'un mois afin d'observer la viabilité de ces modifications

3) Mesures d'aménagement des espaces publics et des voies afin de :

- sécuriser les déplacements ;
- d'optimiser et d'augmenter les capacités de stationnements ;
- d'aiguiller les passants vers les rues commerçantes ;
- de faciliter les déplacements doux ;
- de maintenir l'effort d'embellissement du centre-ville.

Monsieur le Maire explique que nous avons eu une réunion publique sur le sens de circulation où nous avons invité les commerçants du centre-ville et les habitants. Cette étude est venue en même temps que l'OPAH-RU. La commune a lancé des comptages routiers sur l'ensemble du territoire communal pour quantifier les flux sur la commune avec environ une trentaine de points de comptage réalisés par le bureau d'études ADEMA, spécialisé dans les transports et les déplacements.

L'axe principal passe par la rue du Maréchal Leclerc et par la rue de l'Hôtel de Ville. Le bureau d'études a commencé par regarder cinq giratoires du triangle d'Aizenay afin de voir s'ils étaient suffisamment équilibrés actuellement et en cas d'aménagement futur. Il y a eu des observations sur site pendant les heures de pointe : de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 19h30.

Il a été constaté que les giratoires sont utilisés à hauteur de 50 % de leurs capacités. Des contraintes de terrain ont été identifiées : quelques stationnements minutes, la signalétique, le manque de visibilité depuis la rue du Maréchal Leclerc.

Le scénario qui a été retenu est le suivant : sens unique montant sur l'avenue de Verdun depuis la route des Sables. La rue Foch, du rond-point et jusqu'au restaurant du Moiron serait en sens unique en descendant puis en double sens après. Du rond-point de la Touche au Moiron c'est à double sens. Cela permet d'accéder à l'îlot Sainte-Marie. Il est envisagé de passer en double sens sur la rue Monseigneur Gendreau. Des simulations dynamiques de la circulation en centre-ville ont été présentées lors de la réunion publique.

Un essai est à faire entre le 12 juin et après le week-end du 14 juillet.

Monsieur le maire précise que l'un de nos objectifs est que les commerçants bénéficient du flux de circulation. En effet ce sont 6 000 véhicules par jour qui passent par la route de la Roche et l'avenue de Verdun sans voir un commerce pour aller vers les Sables ou Saint-Gilles. Comment faire pour que le maximum de consommateurs puisse passer devant un maximum de commerces ?

Monsieur le Maire explique que les véhicules peuvent accéder au cœur du triangle par l'Aire Buron ou par la pâtisserie l'Angélus. On peut également y accéder en remontant l'avenue de Verdun en passant par la place de la mairie de l'Aire Buron, de l'Eglise et de la place des Halles.

On peut assez facilement accéder à l'intérieur du triangle sachant que la place de l'Eglise est sous équipée. Il fallait vérifier que les ronds-points rue Leclerc, du centre et de la Touche aient des capacités d'absorption du trafic supplémentaires. On a demandé que les gros camions ne traversent plus le centre-ville. Il est proposé également de revenir au double sens original de la rue Monseigneur Gendreau. Les objectifs sont les suivants :

- Ramener les personnes vers les commerçants.
- Requalifier l'espace public notamment par des cheminements pour des personnes à mobilité réduite et permettre de mieux se garer.

Les personnes présentes ont trouvé l'idée intéressante surtout avec la mise en place d'une phase de test du 12 juin et jusqu'après le week-end du 14 juillet. Un courrier d'information va être envoyé aux riverains.

Monsieur Joël BLANCHARD explique que dans un précédent conseil on a eu la volonté de faire des pistes cyclables sur Aizenay. On ne court pas deux lièvres à la fois. D'après lui il n'est pas sûr que les 10 000 voitures qui passent soient des consommateurs potentiels.

Certainement convient-il de séparer les véhicules qui ont éventuellement quelque chose à faire en centre-ville de ceux qui n'ont rien à y faire et de diriger ces derniers vers la contournante afin de retrouver un centre-ville apaisé favorable aux déplacements piétonniers et vélo.

A vouloir tout ramener au centre, on risque aussi d'effrayer tout le monde, ne convient-il pas plutôt de faire des choix et de privilégier des orientations claires allant plus vers le piétonnier et le vélo ou le tout voiture...

Monsieur Joël BLANCHARD demande comment on peut concilier tout ça.

Monsieur le Maire rappelle la politique vélos, menée par la commune :

- promotion des vélos à assistance électrique
- emplacements réservés aux vélos à assistance électrique (VAE) avec des bornes de recharge
- une carte montrant que l'on pouvait accéder facilement au centre-ville par d'autres voies que les voies principales.

La politique du vélo est parfaitement présente. L'élargissement des trottoirs pour la sécurité des piétons est bien un objectif pour avoir un centre-ville apaisé. Le piéton est toujours intégré. Dire le contraire serait une énormité. S'agissant du rond-point de la gare, on a pris des arrêtés pour limiter le tonnage des poids-lourds à 7 tonnes hormis pour les livraisons afin d'éviter qu'ils passent en centre-ville. Les commerçants sont intéressés que des gens supplémentaires viennent consommer. Un centre-ville pour vivre ne peut pas vivre qu'avec des piétons.

Pour Monsieur Serge ADELÉE, en faisant le tour du bourg avec le groupe vélo, ils se sont dit que si on avait un sens unique avenue de Verdun on pourrait créer une piste cyclable
Monsieur Joëlle BLANCHARD répond que cela va augmenter le trafic rue de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Franck ROY rétorque que cela n'est pas sûr. Tous ne sont pas des clients potentiels mais on peut faire en sorte qu'ils viennent mieux : jalonnement des parkings existants, modification des habitudes des consommateurs etc. On veut améliorer la situation et la qualité du centre-ville.

Pour Monsieur Christophe GUILLET on ne peut pas dire qu'il y ait de la sécurité sur l'avenue Foch.

Monsieur Bernard BEYER indique que cela a un coût. Il demande si c'est un intérêt privé ou public qui est poursuivi.

Monsieur le Maire répond que c'est l'intérêt général et que cela n'a pas de coût. Monsieur Bernard BEYER indique qu'il y a malgré tout le coût de l'étude. Monsieur Franck ROY répond qu'à ce compte-là tout a un coût et on ne ferait rien. Il faut assurer l'attractivité du centre-ville et pour une commune de 10 000 habitants c'est de notre responsabilité d'élus d'assurer la sécurité.

Monsieur le Maire explique que les tests permettront d'observer, de mesurer, de modifier et d'améliorer ce dispositif. Il faut relier cela au projet d'aménagement du centre-ville et notamment des futures Halles. Il ne serait pas logique ni responsable de ne pas anticiper les choses. Testons-les et accompagnons les choses. Il y a parfois des stationnements surabondants alors que la place de l'Eglise est vide. Il y a des possibilités de jalonnement à mettre en place.

2) Présentation des actions sur les économies d'énergies réalisées depuis 2 ans par Monsieur Michel BESSON, responsable des services techniques

Les grandes thématiques :

- Eclairage public
- Energie fossile
- Energie électrique
- En cours de réalisation ou en étude

I - Eclairage public

LAMPES A VAPEURS DE MERCURE

PROGRAMME RENOVATION	NOMBRE DE LAMPES	cout
2014 - 2015	40 lampes	Clôturé et effectué en 2015 15 000 €
2016 - 2017	60 lampes	En cours d'achèvement 37 000 €
2017 - 2018 à planifier	Il restera 45 lampes à changer	Enveloppe à confirmer

Elles sont remplacées par des lampes moins énergivores et non polluantes soit un gain de consommation électrique de 2601,72 € /an

Energie fossile

Energie électrique

En cours de réalisation ou en étude

IMPASSE DES QUATRE RONDES

- ✓ Eclairage expérimental avec un système gardable et détecteurs
- ✓ Eclairage à 100% en semi-permanent (temporaire) et à 50% le reste de la nuit.
- ✓ Chaque lanterne est équipée de détecteurs, qui en cas de détection passe par un allumage temporisée à 100 %.
- ✓ Puissance des six anciennes lanternes : 70 watts
- ✓ Puissance des six nouvelles lanternes leds : 39 watts

ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Initial :

- ✓ 143 points lumineux d'une puissance de 14kw
- ✓ consommation 1700 euros par an

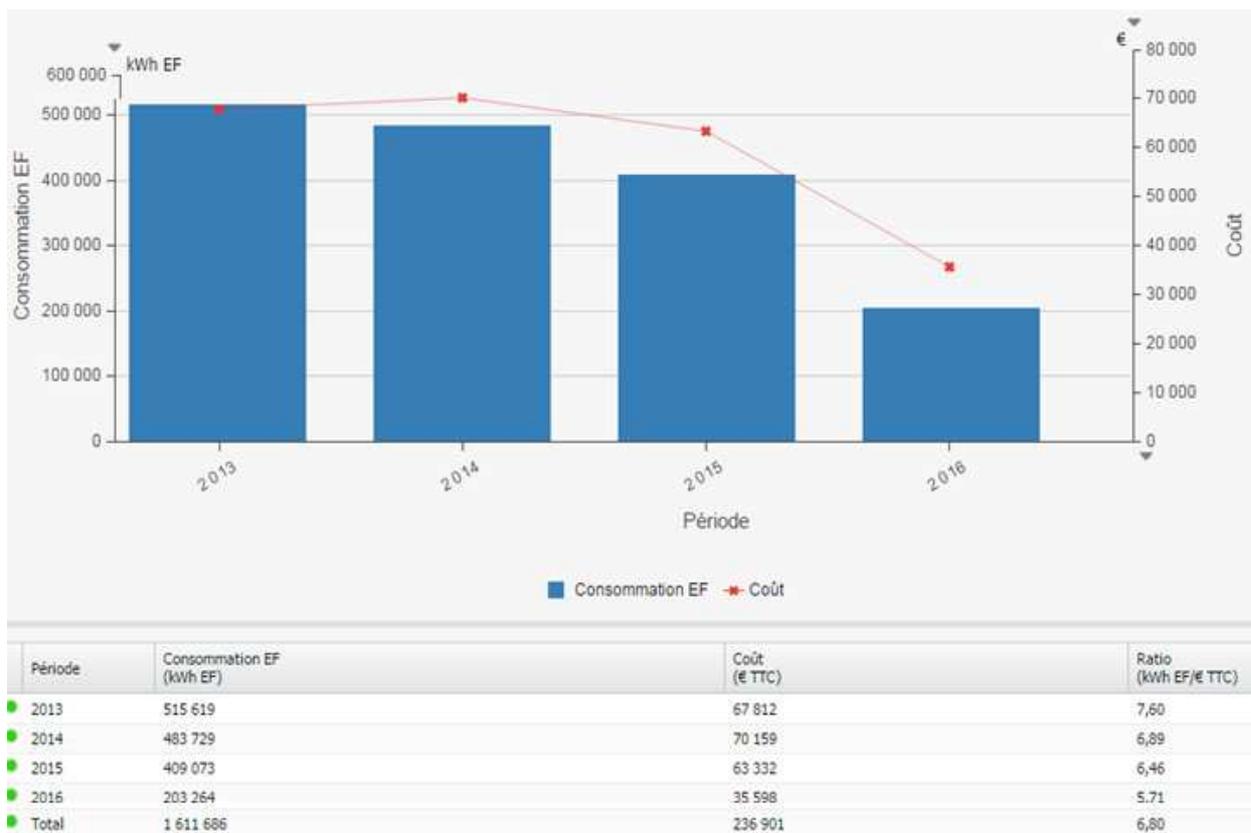
Nouveau :

- ✓ 95 points lumineux d'une puissance de 5,5 kW
- ✓ consommation 658 euros par an

Gain en consommation électrique :

- ✓ 1042 euros par an

Synthèse des consommations



II - Energie fossile

REFECTION DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE

- ✓ Le prix du kWh de gaz naturel est environ deux fois moins coûteux que le prix du kWh de propane.
- ✓ Le gaz naturel ne nécessite pas de cuve aérienne.
- ✓ L'approvisionnement en gaz naturel est continu, pas de livraison de gaz.
- ✓ Mise en place 6 zones de chauffage avec une modulation de 50 à 100%
- ✓ Economie réalisée de 1000 euros par an.

CERTIFICAT D'ENERGIE PROECOWATT

Chaufferie des Ganneries et salle polyvalente

- ✓ Action mise en place par le ministère de l'écologie (C2E). Elle a pour but d'isoler les tuyauteries d'eau chaude et chauffage, permettant ainsi de diminuer fortement la consommation énergétique, sans coût pour la collectivité .
- ✓ Soit 52 mètres de calorifuges pour la salle polyvalente.
- ✓ Soit 122 mètres de calorifuges pour les Ganneries.

III - Energie électrique

ECLAIRAGE LED NOROIT GALERNE

Initial :

- ✓ 20 points lumineux d'une puissance de 1500 watts

Nouveau :

- ✓ 13 points lumineux d'une puissance de 520 watts

L'économie réalisée est de 1040 kW/h an soit une consommation divisée par trois et la maintenance divisée par dix.

SMART GRID VENDEE

Gestion dynamique des consommations d'électricité dans les bâtiments publics pour :

- ✓ Développer l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Améliorer l'efficacité énergétique des territoires
- ✓ Réduire les besoins d'investissement

Equipé de capteurs ce système donnera de façon synthétique les consommations des bâtiments

A terme, ce projet nous donnera plus de clés pour réaliser des économies d'énergie.

→ 13 bâtiments de la ville ont été choisis pour participer à ce projet expérimental.

- Ateliers municipaux,
- Salle de sports La Galerne,
- Ludothèque,
- Espace Jules Verne,
- Salle RASED,
- Salle association Mosaïque,
- Maison des vélos,
- Salle Georges Hillairiteau,
- Salle Les Colombes,
- Vestiaires du stade,
- Espace Villeneuve,
- Complexe sportif la Pénrière
- Mille club

ECLAIRAGE SALLE DE BASKET

Synthèse	Installation Initiale	Solution LED ETAP	
Nombre de luminaires	78	20	- 74%
Niveau Eclairage	500 lux	645 lux	+ 29%
Puissance installée (kW)	16,29	5,7	- 65%
Puissance installée spécifique (W/m ² /100 Lux) en moyenne	3,36	1,04	- 69%
Maintenance Source	10 000 heures	Pas de relamping	
Maintenance Ballast/Driver	Selon	Supérieure à 50000H	
Maintien flux de la source	Selon	94% à 50000H	

ECLAIRAGE ECOLE DE LA PENIERE

Changement de l'éclairage des couloirs plus adapté à la détection

Initial :

- ✓ 26 points lumineux d'une puissance de 52 watts
- ✓ Puissance totale consommée : 730 kWh

Nouveau :

- ✓ 26 points lumineux d'une puissance de 26 watts
- ✓ Puissance totale consommée : 365 kWh

→ Gain énergie électrique de 365 kWh watts par an

IV - En cours de réalisation / en étude

- ✓ Remplacement des luminaires salle de la Galerne et Noroît.
- ✓ Remplacement des luminaires de la salle polyvalente.
- ✓ Remplacement de la chaudière fuel salle Gym et OMS (âgée de 47 ans).
- ✓ Modification éclairage du parking DOJO avec projecteur leds très basse consommation.
- ✓ Remplacement de la régulation de chauffage de la salle des Quatre Rondes.

→ Remplacement des luminaires salle Galerne :

Galerie	Installation actuelle	Solution LED ETAP
Nombre de luminaires	31	-39% 19
Niveau d'éclairage	283 LUX	519 LUX après 50000H
Puissance installée (kW)	14,4	-58% 6,02
Puissance installée spécifique (W/m ² /100 Lux) en moyenne	4,71	-76% 1,13
Maintenance Source	10 000 heures	Pas de relamping
Maintenance Ballast/Driver	Selon	Supérieure à 50000H
Maintien flux de la source	90% à 10000H	94% à 50000H

76 % d'économies d'énergie

Suppression de la maintenance

→ Remplacement des luminaires salle Noroît.

Gymnase Noroît	Installation actuelle	Solution LED ETAP
Nombre de luminaires	28+6	-44% 19
Niveau d'éclairage	349 LUX	504 LUX après 50000H
Puissance installée (kW)	9,45	-36% 6,02
Puissance installée spécifique (W/m ² /100 Lux) en moyenne	2,16	-52% 1,04
Maintenance Source	10 000 heures	Pas de relamping
Maintenance Ballast/Driver	Selon	Supérieure à 50000H
Maintien flux de la source	90% à 10000H	94% à 50000H

52 % d'économies d'énergie

Suppression de la maintenance

Monsieur Joël BLANCHARD explique que les efforts réalisés pour les économies d'énergie présentés ce soir sont louables. Leurs effets ne se traduisent malheureusement pas dans les lignes budgétaires afférentes du compte administratif de la commune.

Concernant la présentation qui est faite ce soir, la consommation électrique relative à l'éclairage public serait passée d'environ 67 000 € en 2013 à environ 35 000 € en 2016. Or le compte administratif de la Commune nous indique que les dépenses d'éclairage public facturées par le SyDEV s'élèvent à 72 731 € en 2013 et 56 698 € en 2016.

Il en est de même pour d'autres postes d'énergie qui ne cessent d'augmenter malgré les mesures d'économies mises en place.

Monsieur Michel BESSON, Responsable des Services Techniques, explique qu'il a récupéré ces données en se connectant à l'espace personnalisé de la Commune sur le site internet du SyDEV.

Monsieur le Maire explique qu'il peut y avoir des décalages de facturation d'une année sur l'autre.

Monsieur Christophe ROBRETEAU explique s'agissant de l'éclairage que les leds ont été mises en place il y a trois ans à la salle du tennis de table et qu'il n'y a eu aucun changement de lampes depuis. Monsieur Michel BESSON ajoute que les pratiquants du tennis de table avaient, avant la mise en place du nouveau système, un reflet avec les lampes néons ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire remercie Michel BESSON et les services techniques pour le travail qui a été réalisé et surtout pour le suivi qui est fait par les services techniques qui mesure les coûts et les retours sur investissements. Ils restent en pointe de l'innovation comme pour l'impasse des Quatre Rondes. On voit quand on cumule les choses vers quoi on se dirige. C'est un bon travail.

3) Construction du futur lycée d'Aizenay – Jury de concours

I - Description de l'opération

Tranche ferme

- ✓ Le projet concerne la construction d'un lycée général, technologique.
- ✓ L'établissement scolaire accueillera 630 élèves et sera extensible à 840 élèves, et un gymnase. Il développera environ 10 686 m² de surface bâtie (de plancher) sur une emprise foncière de superficie entre 3 et 3,6 ha.

Tranche conditionnelle :

- ✓ La construction de 5 logements de fonction
- ✓ L'autorisation de programme est estimée à 28 M€ TTC avec une enveloppe financière affectée aux travaux de 18 M€ HT.
- ✓ Ce coût d'objectif a fait l'objet d'une approche d'optimisation et de rationalisation.
- ✓ Date prévisionnelle des travaux : Mai 2020
- ✓ Date d'ouverture du lycée : Septembre 2022

Les principales composantes du programme

→ Lycée :

- ✓ Locaux d'enseignement général, technologique
- ✓ Salle polyvalente
- ✓ Locaux vie scolaire
- ✓ Locaux administration
- ✓ Demi-pension (pour 830 rationnaires)

→ 5 logements de fonction

→ 1 gymnase

Surface utile estimée : 8 320 m²

Surface de plancher estimée : 10 686 m²

Démarche environnementale

- ✓ Certification Haute Qualité Environnementale à la norme NF « HQETM Bâtiments Tertiaires – Neuf ». Le niveau de traitement des cibles est le suivant :
 - Très Performant : 03 – chantier à faible nuisance / 04 – gestion de l'énergie / 05 – gestion de l'eau / 07 – gestion entretien maintenance.
 - Performant : 01 – relation du bâtiment avec son environnement immédiat / 02 – choix des matériaux / 06 – gestion des déchets d'activités / 08 – confort hygrothermique / 10 – confort visuel.

Base (ou réglementaire) : 09 – confort acoustique / 11 – confort olfactif / 12 – qualité sanitaire des espaces/ 13 – qualité sanitaire de l'air / 14 – qualité sanitaire de l'eau.

- ✓ Label « Effinergie + » = RT 2012 – 20% (en matière d'économie d'énergie et de performance de l'enveloppe bâtie)
- ✓ Label « Bâtiment Biosourcé » = cycle de vie des matériaux (peu énergivore à fabriquer, produits locaux, sain, facile à déconstruire et recycler) / exemple : fibre de bois.

II – Calendrier prévisionnel de l'opération

- ✓ Envoi du DCE (dossier de consultation des entreprises) : juillet 2017
- ✓ Remise des esquisses : novembre 2017
- ✓ Jury 2 – Choix du lauréat : 15 janvier 2018
- ✓ Notification du marché de MOE : mars 2018
- ✓ Envoi du DCE marchés de travaux : septembre 2019
- ✓ Ordre de service de démarrage des travaux : mai 2020
- ✓ Fin des travaux : mai 2022

III – Procédure

Le présent concours est un concours restreint de maîtrise d'œuvre selon l'article 8 de l'ordonnance n° 2015-899 du 1er juillet 2015 relative aux marchés publics et les articles 88 à 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec remise d'une prestation anonyme au stade ESQUISSE.

Le jury est invité à désigner 5 candidats qui seront admis à remettre une esquisse avec animation de synthèse.

Déroulement de la procédure :

- ✓ Transmission de l'avis d'appel public à la concurrence aux organes de publication le 1er février 2017.
- ✓ Publication sur le profil acheteur et à Ouest France 85 le 1^{er} février 2017
- ✓ Publication au BOAMP le 3 février 2017 et au JOUE le 4 février 2017
- ✓ Date limite de réception des candidatures : 14 mars 2017
- ✓ 102 plis sont arrivés dans les délais dont 36 au format-papier et 66 sous forme dématérialisée.
- ✓ 2 plis sont arrivés hors délais.

Le Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des pièces de candidatures le 18 avril 2017.

Monsieur le Maire indique que 109 dossiers ont été déposés, 92 ont été acceptés. L'analyse est complexe car la qualité des dossiers remis est assez élevée. La valeur technique est jugée sur 16 et 25 d'entre eux ont entre 15 et 16.

4) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2017 a été approuvé.

**

Monsieur le Maire indique que nous aurons de nouveau une salle de fitness sur les Centaurées qui devrait ouvrir pour le mois de novembre 2017.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 – Tarifs communaux – Restaurant municipal 2017/2018

Monsieur Serge ADELÉE rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés.

Afin de faciliter la gestion et la révision de ces tarifs, il est proposé d'approuver une délibération pour les services fonctionnant sur le rythme de l'année scolaire et non sur celui de l'année civile.

- Fixe pour le restaurant municipal, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

➤ Tarifs du restaurant municipal :

Pour l'année 2016, le résultat de fonctionnement du restaurant municipal présente une réduction du déficit de 29,50 % par rapport à 2015 suite à la réorganisation du service et une optimisation des dépenses liées à l'alimentation. Il s'élève à -103 251 € au lieu de -147 804 €.

On peut donc désormais mettre en place cette année, une tarification tenant compte du quotient familial.

Il est donc proposé la mise en place de tarifs basés sur l'application de quotients familiaux.

L'objectif principal est de conserver un niveau total de recettes équivalent à 2016 et de retenir les principes suivants :

- 1) Maintien d'un tarif repas régulier Commune et Hors Commune ;
- 2) Majoration du tarif des repas occasionnels de 1,5% ;
- 3) Hausse des autres tarifs de 1,5%.

Quotients	0 - 500	501 - 700	701 - 1100	> 1100
Enfants Aizenay - Tarif régulier	3,20 €	3,43 €	3,60 €	3,65 €
Enfants hors commune - Tarif régulier	3,85 €	4,03 €	4,41 €	4,46 €

Autres tarifs	Prix repas
Tarif occasionnel Commune	4,21 €
Tarif occasionnel Hors Commune	5,15 €
Agents communaux	5,89 €
Enseignants	6,63 €
Adultes divers	6,63 €
Repas à domicile	6,63 €
Repas Multi-accueil	3,15 €
Repas stage / association	4,80 €
Centre loisirs d'été	4,56 €

Monsieur Serge ADELÉE explique en propos liminaire que la mise en place des tarifs occasionnels a permis de diminuer le gaspillage alimentaire.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que malgré plusieurs demandes en dates des 10, 19 et 26 mai 2017, le groupe minoritaire n'a pas reçu les comptes administratifs analytiques du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs municipal 2016, alors que les autres années il y a toujours une communication des analytiques.

Par conséquent il leur est impossible de travailler à partir des indications financières qui leurs sont communiquées.

Il tient à dénoncer ce refus de l'accès aux informations qui leur permettraient de comprendre les évolutions des budgets et par conséquent des tarifs de ces services.

Il demande si les élus ont des choses à cacher qui justifieraient ce refus de communication.

Monsieur le Maire répond qu'il en a marre d'avoir cette suspicion permanente sur le travail des services. Il indique ne pas partager ce point de vue et qu'il ne partage pas cette suspicion. Monsieur Joël BLANCHARD indique que le groupe minoritaire ne votera pas les tarifs, et qu'il n'y a pas de suspicion envers les services mais envers Monsieur le Maire.

Monsieur Bernard BEYER indique ne pas comprendre la nature des débats car ils demandent juste des éclairages. D'après lui, le débat est tiré vers le bas.

Concernant les tarifs du restaurant scolaire :

- L'instauration d'une tarification tenant compte du quotient familial est une demande des oppositions municipales successives à Aizenay depuis plus de 25 ans.

La tarification en fonction du Quotient Familial (QF) relève d'un choix politique qui repose sur la solidarité. Elle ne saurait reposer sur les résultats de l'exercice financier précédent, quels qu'ils soient.

Le groupe minoritaire dit se réjouir du choix politique que fait enfin la commune par l'instauration de cette tarification en fonction du QF. Il regrette cependant que la mise en place de cette tarification en fonction du QF reste de l'ordre du symbolique.

- de par l'instauration de seulement 4 tranches de QF (5 tranches au Poiré-sur-Vie pour des tarifs allant de 2,77 € à 3,45 €, 6 tranches à Mouilleron-le-Captif pour des tarifs allant de 1,89 € à 3,73 €)
- de par le peu de différence entre les tarifs mis en place : ainsi les tarifs de la tranche 1 ne sont inférieurs que de 40 centimes par rapport au tarif antérieur (soit moins 11%) et ne concerneraient que 12% des familles. Les tarifs de la tranche 2 ne sont inférieurs que 17 centimes (soit 4,8%) et ne concerneraient que 17% des familles. Les tarifs de la tranche 3 sont égaux aux tarifs antérieurs. Les tarifs de la tranche 4 n'en sont supérieurs que de 5 centimes (soit moins de 1,4%).

Monsieur Serge ADELÉE explique que si on compare avec le Poiré-sur-Vie, le taux d'imposition est plus élevé. Après ce sont des choix. On est toujours inférieur au Poiré-sur-Vie.

Concernant les repas occasionnels il aurait été souhaitable d'y adjoindre également les tranches du Quotient Familial car pour une famille au Quotient Familial de la 1^{ère} tranche le surcoût est de 1,01 € soit 32 % alors qu'il n'est que de 0,56 € soit 15% pour une famille au Quotient Familial de la 4^{ème} tranche. Encore une fois il vaut mieux être à l'aise financièrement qu'en grande difficulté...

Monsieur Serge ADELÉE répond que ce tarif doit rester exceptionnel.

Monsieur le maire indique que la situation du restaurant scolaire a été dramatique avec un déficit important. Il a fallu un changement de responsable pour que les efforts donnent des résultats. L'approvisionnement en circuits courts a augmenté. La qualité des repas s'est également améliorée. Le gaspillage de nourriture a diminué. Cela se traduit par une baisse conséquente du déficit du restaurant. Nous avons dit que nous nous attaquions au fonctionnement du restaurant scolaire pour savoir si on pouvait agir sur les quotients familiaux.

Cependant nous avons besoin de confirmer cette situation et nous devons être gestionnaire. Ces quotients familiaux viennent en temps et en heure. Ils permettent de ne pas augmenter trop ceux qui ont dans des quotients plus élevés. Il y en a qui se lèvent tôt et qui travaillent dur et qui ne bénéficient de rien. Il est normal d'être juste avec eux, et de tenir compte des plus faibles. Cette mesure me paraît juste et nous prenons en compte ceux qui payent.

Monsieur Bernard BEYER répond donc que tout est parfait.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Vu la proposition de la Commission des Finances du 26 avril 2017,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification à compter du 1^{er} septembre 2017, détaillée ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 4

2 – Budget Commune 2017 – Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations culturelles

Madame Françoise MORNET rappelle à l'assemblée que dans le cadre du budget 2017, il a été alloué une enveloppe budgétaire pour les associations culturelles à hauteur de 30 759 €.

Après discussions, la commission des affaires culturelles réunie le 6 avril 2017, propose de répartir cette enveloppe entre les différentes associations comme suit :

Liste des associations culturelles	Critères de répartition				Proposition totale 2017
	Nbre adhérents	Animations	Le Projet culturel	Projet spécifique 2017	
		50,00 €			
Animation en milieu scolaire	0,00 €			3 550,00 €	3 550,00 €
Cinéma Jeanne d'Arc				5 250,00 €	5 250,00 €
Bibliobulle	0,00 €			2 370,00 €	2 370,00 €
APEL Association Parents Ecoles Libres	0,00 €		200,00 €	2 850,00 €	3 050,00 €
APE Louis Buton	0,00 €		200,00 €		200,00 €
APE la Pénrière	0,00 €		200,00 €		200,00 €
Aizenay Danse La Fraternelle "AgésiDanse"	1 350,00 €	0,00 €	280,00 €	300,00 €	1 930,00 €
Aizenay Photo Nature	42,00 €	200,00 €	180,00 €	220,00 €	642,00 €
Atelier Vents d'Ouest	606,00 €	250,00 €	990,00 €	300,00 €	2 146,00 €
Chant'sons (Chant'appart)	42,00 €	100,00 €	120,00 €		262,00 €
Comité de Jumelage	390,00 €	150,00 €	180,00 €	411,00 €	1 131,00 €
Country Show Forever	60,00 €	100,00 €	190,00 €	211,00 €	561,00 €
CREAGESINART	252,00 €	450,00 €	600,00 €	200,00 €	1 502,00 €
Eclats de rock	36,00 €	100,00 €	120,00 €	271,00 €	527,00 €
Fabophiles de Vendée	12,00 €	50,00 €	0,00 €	211,00 €	273,00 €
FR / Danse de salon +loisirs & creation+arts plast	378,00 €	50,00 €	330,00 €		758,00 €
marmottines	90,00 €	150,00 €	120,00 €	110,00 €	470,00 €
Mots dits Mots	48,00 €	150,00 €	120,00 €	150,00 €	468,00 €
Réveil Agésinate	336,00 €	250,00 €	280,00 €	400,00 €	1 266,00 €
Shanti	396,00 €	50,00 €	500,00 €	150,00 €	1 096,00 €
Synopsis	96,00 €	50,00 €	120,00 €	111,00 €	377,00 €

Vircouet	90,00 €	150,00 €	150,00 €	600,00 €	990,00 €
voixlà	66,00 €	200,00 €	310,00 €	150,00 €	726,00 €
Zanzinat	240,00 €	100,00 €	190,00 €	484,00 €	1 014,00 €
TOTAUX	4 530,00 €	2 550,00 €	5 380,00 €	18 299,00 €	30 759,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Budget 2017,

Vu la proposition de la commission des affaires culturelles qui s'est réunie le 6 avril 2017,

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'a pas pris part au vote un élu :

- Roland URBANEK membre du bureau de « Eclats de Rock ».

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition de l'enveloppe des subventions allouée aux associations culturelles selon le tableau ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 26** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

3 – Budget Commune 2017 – Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations sportives

Monsieur Christophe ROBRETEAU indique à l'assemblée que dans le cadre du budget 2017, il a été alloué une enveloppe budgétaire pour les sections sportives agésinates d'un montant de 49 606 €.

Après avis de la Commission Sport qui s'est réunie le 9 mai 2017, Monsieur Christophe ROBRETEAU propose de répartir cette enveloppe entre les différentes sections comme suit :

Sections Sportives	Vote 2016	Propositions 2017
Archer Agésinate	1 354 €	1 443 €
Badminton	1 634 €	1 537 €
Basket	5 219 €	5 740 €
Bi-cross	1 490 €	1 628 €
Boules	525 €	525 €
Bowling	210 €	455 €
Football	8 994 €	9 488 €
Gymnastique	6 610 €	7 271 €
Handball	3 381 €	3 381 €
Judo	4 576 €	4 576 €
Karaté	596 €	596 €
Les Foulées Agésinates	482 €	820 €
Pétanque	1 046 €	1 046 €
Tennis	3 604 €	3 899 €
Tennis de table	1 990 €	2 090 €
Volley	1 300 €	1 400 €
Aizenay vélo sport - VTT	3 511 €	3 511 €
Penchak Silat		200 €
TOTAL	46 522 €	49 606 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Vu le Budget 2017,

Vu la proposition de la Commission Sport qui s'est réunie le 9 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition de l'enveloppe des subventions allouée aux sections sportives selon le tableau ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

4 – Taxe Habitation - abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides - MODIFICATIF

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2016, instaurant un abattement spécial à la base en faveur des personnes titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale, au taux de 15%, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les services de la Préfecture ont demandé une réécriture de cette délibération car elle limitait l'abattement aux personnes titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale.

Cette délibération doit donc être de nouveau soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Il est proposé d'instituer un abattement de 10% aux contribuables qui sont :

1° Titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;

2° Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3° Atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ;

4° Titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5° Ou qui occupent leur habitation avec des personnes visées aux 1° à 4°.

Pour l'application du présent article, le contribuable adresse au service des impôts de sa résidence principale, avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes concernées. Lorsque la déclaration est souscrite hors délai, l'abattement s'applique à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle la déclaration est déposée.

Au titre des années suivantes, les justificatifs sont adressés à la demande de l'administration. En l'absence de réponse ou en cas de réponse insuffisante, l'abattement est supprimé à compter de l'année au cours de laquelle les justificatifs ont été demandés. Lorsque le contribuable ne remplit plus les conditions requises pour bénéficier de l'abattement, il doit en informer l'administration au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il ne satisfait plus à ces conditions. L'abattement est supprimé à compter de l'année suivante.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

Monsieur Bernard BEYER demande à disposer d'un bilan de la première année de mise en place de cet abattement : nombre de bénéficiaires, impact financier pour le budget municipal, communication de l'information...

Par délibération en date du 27 septembre 2016, la collectivité avait voté un abattement de 15%. Or il constate que l'abattement retenu pour la présente délibération n'est plus que de 10%. Il demande à ce que cet abattement revienne à son taux initial de 15%.

Monsieur le Maire explique que la délibération précédente réservait l'abattement de la taxe d'habitation uniquement aux personnes percevant l'allocation adulte handicapé (AAH). C'est la raison pour laquelle, à la demande de la Préfecture, une nouvelle délibération doit être prise. Il aurait fallu délibérer avant le 15 octobre 2016 pour une application au 1^{er} janvier 2017 ce qui n'est pas le cas. Elle sera donc applicable au 1^{er} janvier 2018. Ce n'est qu'à partir de 2018 que nous pourrons mesurer cet impact.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article 1411 II. 3 bis du code général des impôts;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Dit que la délibération du 27 septembre 2016 est annulée.

- Décide d'instaurer un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides et aux contribuables qui occupent leur habitation avec l'une de ces personnes, au taux de 10%, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

5 - Restauration hydro-écologique du ruisseau de la Parnière

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

A ce titre, il est la structure chef de file pour l'élaboration puis la mise en œuvre d'un Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Ce contrat est un outil de mise en œuvre des objectifs du SAGE :

- économiser la ressource en eau,
- améliorer la qualité des eaux,
- restaurer les fonctionnalités des cours d'eau, zones humides et marais,
- animer, informer, sensibiliser, évaluer le contrat.

Ce contrat permet de bénéficier des aides du Conseil Régional des Pays de la Loire pour les actions qui y sont inscrites.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de réaliser les actions suivantes pour lesquelles la commune d'Aizenay est le maître d'ouvrage :

- restauration hydro-écologique du ruisseau de la Parnière, d'un montant prévisionnel de 42 198 € HT.

Ces travaux répondent aux objectifs du SDAGE dont l'amélioration de la qualité des eaux de surface. Ils sont également prévus dans le Contrat Territorial du bassin-versant d'Apremont signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et dans le Contrat Région du Bassin-Versant de la Vie et Jaunay.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil municipal que les autres travaux envisagés, à savoir les travaux de création de bassin de régulation, de création de mares, d'aménagement de la surverse de l'étang et de restauration des fosses, d'un montant prévisionnel de 86 535 € HT, peuvent également faire l'objet de financement auprès d'autres organisme, tels que l'Agence de l'Eau, indépendamment du Contrat Territorial ainsi que le FEDER.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement pour le projet de restauration hydro-écologique du ruisseau de la Parnière, tel que présenté :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Restauration hydro-écologique du Ruisseau	42 198 €	50 638 €	Agence de l'Eau (Contrat territorial)	25 318 €
			Contrat Régional Bassin Versant	8 440 €
			Commune	16 880 €
Sous-Total	42 198 €	50 638 €		50 638 €

Création de mares, d'un bassin de régulation, de dépressions enherbées et aménagement de la surverse de l'étang	86 535 €	103 842 €	Agence de l'Eau	34 614 €
			FEDER	17 307 €
			Commune	51 921 €
Sous-Total	86 535 €	103 842 €		103 842 €

TOTAL GENERAL	128 733 €	154 480 €		154 480 €
----------------------	------------------	------------------	--	------------------

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional des Pays de la Loire et tout autre organisme pour le cofinancement de ces actions,

- Autorise le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure chef de file du contrat, de réaliser les demandes d'engagement des actions et de procéder aux demandes de paiement auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire selon les éléments fournis par le maître d'ouvrage.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

6 – Création de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) « Aizenay Nord »

Monsieur Franck ROY rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a introduit (art. L 212-1 du Code de l'Urbanisme) la possibilité aux EPCI à fiscalité propre, compétents en matière de PLU, de créer une ZAD après avis des communes concernées (compétence autrefois uniquement préfectorale). La Communauté de Communes Vie et Boulogne dispose ainsi de la faculté décentralisée de création d'une ZAD. Elle est donc compétente pour la constitution des réserves foncières nécessaires à la réalisation d'opérations d'intérêt communautaire.

La commune d'Aizenay, dans son Plan local d'Urbanisme approuvé par délibération n°2016D19 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2016, fait l'ambition, au sein de son PADD, de constituer des réserves foncières pour l'aménagement à long terme de l'Est de l'agglomération par la création d'une Zone d'Aménagement Différé.

Monsieur Franck ROY explique que, si la commune d'Aizenay a entrepris de nombreuses opérations et études afin de concilier croissance démographique et maîtrise du développement

urbain (opérations de renouvellement urbain, densification, opération fonds de jardin, hauteur...), elle se doit d'engager une réflexion parallèle quant à son développement à long terme (nouveaux quartiers d'habitation, les équipements et les services à proposer aux habitants actuels et futurs). Au-delà des réserves identifiées pour des équipements structurants tels que l'IME et le Lycée, notamment au Nord de l'agglomération (secteur de la Pénrière), l'Est de la commune doit être le lieu d'une nouvelle centralité d'équipements et de services pour une offre harmonieusement répartie entre centre-ville et quartiers périphériques d'une part et entre les quartiers d'autre part.

Monsieur Franck ROY précise que le périmètre proposé, figurant au sein de la notice jointe à cette délibération, couvre une superficie d'environ 44ha, soit 0,5% du territoire communal. Ce secteur, par ses dimensions, sa situation et en tant que secteur ciblé privilégié pour le développement de la commune, revêt ainsi un caractère stratégique. La ZAD permettra de maîtriser un foncier sur ce secteur déterminé précis. En cela, elle minimisera les risques d'aménagement diffus et opportunistes et permettra de lutter contre la spéculation. Elle offrira ainsi un temps d'anticipation et de programmation, nécessaire et confortable, garantissant un aménagement cohérent, raisonné et économe du secteur sur le long terme.

Par ailleurs, l'aménagement d'une liaison interquartiers d'une part, et celui du site d'autre part, doivent trouver le « bon rythme » ; une concordance existant entre les deux démarches, en termes de temporalité de mise en œuvre. Dans ce contexte, le recours à la procédure de ZAD, qui permet de constituer de manière progressive une réserve foncière, pour à terme permettre une maîtrise de la (ou des) futures opérations d'aménagement, paraît pertinent.

Monsieur Franck ROY expose qu'il est nécessaire de lancer la procédure de création de la ZAD de la commune d'Aizenay afin de répondre aux ambitions du projet de PLU de la commune, face à la nécessité d'anticiper le développement d'Aizenay et compte-tenu des délais de procédure et d'application du droit de préemption issus de la ZAD (6 ans). C'est pourquoi la Communauté de Communes Vie et Boulogne a sollicité par délibération du 15 mai 2017 la commune d'Aizenay afin d'obtenir son approbation quant au lancement de la procédure.

Par ailleurs, la commune possédant les compétences en termes d'aménagement opérationnel (lotissements, ZAC, etc.), la Communauté de Communes Vie et Boulogne souhaite déléguer son droit de préemption sur les secteurs couverts par la ZAD (art. L213-3 du CU) au profit de la commune d'Aizenay.

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 212-1 à L 212-5, L 221-1 et R 212-1 à R 212-5,

Vu le SCoT du Pays Yon et Vie approuvé par le Comité Syndical du 8 décembre 2016,

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 mai 2017,

Vu le dossier de création de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) « Aizenay Nord »,

Monsieur Bernard BEYER explique qu'il convient avant tout de s'interroger sur quel type de développement urbain nous voulons pour Aizenay mais aussi à quel rythme.

La politique de maîtrise du développement par la politique de réalisations de lotissements communaux a permis ces dernières de contenir relativement le prix du m² des terrains à bâtir.

Quelle maîtrise des prix des terrains dans le cadre de la ZAD qui sera sujette aux convoitises des lotisseurs privés ?

Monsieur Franck ROY répond qu'il y a donc nécessité de maîtriser ces zones et donc leur développement. Monsieur Bernard BEYER indique que la politique des lotissements

communaux a permis la maîtrise foncière. Monsieur Franck ROY explique qu'en l'espèce on n'est pas dans un processus d'urbanisation mais de veille foncière. Il veut continuer à avoir une politique de lotissements communaux mais il y a de la place pour tout le monde.

Monsieur le Maire indique que les restrictions imposées par le SCoT pour la constructibilité raréfient les terrains constructibles. On a un risque de voir le prix des terrains augmenter. Il faut déjà penser à maîtriser cet espace futur d'aménagement. On n'a pas cette possibilité de préemption dans les zones non constructibles car le droit de préemption est réservé aux zones urbaines. Il faut négocier, soit nous soit un établissement foncier pour acheter ces terrains. Dans un deuxième temps il faudra décider du type de logements mais cela on le décidera quand on aura la maîtrise foncière. Si on préempte ce sera à nous de payer. C'est six ans renouvelables une fois.

A la question de Monsieur Roland URBANEK qui demande si on pourrait en faire une autre sur un autre secteur de la commune, Monsieur le Maire répond que cela n'est pas prévu et que la Préfecture ne laisserait pas faire. C'est un outil comme la spéculation foncière. Monsieur Franck ROY insiste sur le fait que c'est également l'application des grands principes du PLU. Les espaces quadrillés sur le plan sont des espaces de respiration, et en marron ce sont les équipements. L'objectif est de devenir propriétaire d'une grande partie. De plus il faut imaginer une nouvelle liaison routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Émet un avis favorable sur la création, par la Communauté de Communes Vie et Boulogne, de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) « Aizenay Nord » pour une durée de 6 ans, renouvelable, avec le périmètre défini au sein de la notice jointe.

- Accepte que la Communauté de Communes Vie et Boulogne délègue son droit de préemption au profit de la commune sur les propriétés situées au sein du périmètre de la ZAD.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON : 0

ABSTENTION : 0

7- Demande d'agrément au dispositif d'aide à l'investissement locatif privé, dit « loi Pinel »

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif Pinel, existant depuis 2014 dans le prolongement du dispositif Duflot, a pour but de développer le financement des particuliers dans le secteur de l'immobilier locatif afin de relancer le secteur tout en augmentant l'offre de logements à louer sur le marché.

Jusqu'à 2016, le dispositif Pinel était réservé aux territoires les plus tendus en matière de marché locatif, classés en zones (A, A bis, B1, B2), le reste du territoire français (zone C) n'étant pas éligible. L'adoption de la loi de finances pour 2017 a élargi le dispositif Pinel de soutien à l'investissement locatif, en zone C, à titre expérimental ; il s'agit de rendre éligible au dispositif Pinel les investissements réalisés par les contribuables dans certaines communes de la zone C, dans les mêmes conditions que celles de la zone B2, c'est-à-dire après agrément du représentant de l'Etat dans la région et après avis conforme du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Le Décret n°2017-761 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément et au classement des communes pour l'application du dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif intermédiaire a déterminé les critères d'éligibilité des communes au dispositif « Pinel ». Les Communes pouvant faire l'objet d'une demande d'agrément sont celles qui sont classées dans la zone C définie à l'article R.304-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et qui appartiennent à un établissement public de coopération intercommunale se caractérisant sur une même période par une croissance constatée à la foi de leur population et de leur nombre d'emplois au lieu de travail

plus importante que celle constatée pour le quartile des établissements publics de coopération intercommunale des plus dynamiques au niveau national.

Parmi les Communes susceptibles d'être éligibles, 4 Communes du Département de la Vendée sont classées en zone C, dont Aizenay.

Les Communes sollicitant l'agrément au dispositif « Pinel » doivent effectuer une demande motivée qui s'appuie notamment sur les critères suivants :

- L'évolution de la population,
- Le nombre de mises en chantier annuelles,
- Le nombre de logements sociaux par rapport au nombre d'aménagements annuels,
- Le niveau des prix des logements neufs et anciens,
- Le niveau des loyers des logements du parc locatif privé, en comparaison de ceux appliqués aux logements locatifs sociaux,
- L'évolution du nombre d'emploi au lieu de travail.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du PLH intercommunal adopté en 2011, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUI –H) a été prescrit par la Communauté de Communes Vie et Boulogne dont le diagnostic est actuellement en cours.

L'obtention de l'agrément au dispositif « Pinel » a pour effet de rendre éligible à la réduction d'impôt sur le revenu les logements neufs situés dans la Commune en contrepartie d'un engagement à le louer nu à usage d'habitation principale et à un prix inférieur à celui du marché. Cette réduction d'impôt est de :

- 12 % pour les investisseurs qui s'engagent à louer le logement neuf pendant 6 ans ;
- 18 % pour les investisseurs qui s'engagent à louer le logement neuf pendant 9 ans ;
- 21 % pour les investisseurs qui s'engagent à louer le logement neuf pendant 12 ans.

Monsieur le Maire précise que le dispositif est encadré par des plafonds de ressources et de loyers. Par ailleurs, les logements concernés doivent justifier d'un niveau de performance énergétique global équivalent à la réglementation RT 2012.

Pour Madame Marcelle TRAINÉAU cela permettrait de régler le problème des loyers. Pour Monsieur le Maire, cela répond à l'objectif d'avoir de nouveaux investisseurs pour réaliser des logements sociaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article 68 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de Finances pour 2017 étendant le bénéfice de la réduction d'impôt aux logements situés dans des communes de la Zone C,
Vu le Décret n° 2017-761 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément et au classement des communes pour l'application du 4^{ème} alinéa du IV de l'article 199 novovicies du Code Général des Impôts,

Vu l'article R 304-1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui définit les communes classées en zone C,

Considérant l'éligibilité de la Commune d'Aizenay,

Considérant l'intérêt de solliciter un agrément au dispositif « Pinel »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'agrément préfectoral pour que la Commune d'Aizenay soit éligible au dispositif d'aide à l'investissement locatif dit « Pinel »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

VOTE :

OUI : 22

NON : 0

ABSTENTION : 4

8 – Projet de Halles : candidature à l'appel à projets FISAC 2017

Monsieur Franck ROY informe que l'appel à projets 2017 du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est ouvert.

Cet appel à projets vise à :

- promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs, en utilisant par exemple des outils du numérique ;
- promouvoir une offre de proximité qui s'inscrive dans une stratégie commune et des partenariats avec les acteurs concernés par la vie de la cité ;
- préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer, via notamment des technologies numériques ; favoriser la redynamisation des territoires, ruraux et urbains particulièrement marqués par la dévitalisation commerciale.

Monsieur Franck ROY explique que les priorités thématiques de l'édition 2017 de l'appel à projets du FISAC ont été définies par le ministère de l'Économie. Celles-ci se divisent en deux catégories dont une consistant à « la création et la modernisation des halles et des marchés couverts, ainsi que des marchés de plein air, tant au niveau des infrastructures matérielles que digitales ». Les pouvoirs publics souhaitent ainsi soutenir « les projets collectifs et innovants pilotés par les collectivités publiques ».

La commune d'Aizenay se retrouve sur cette catégorie au travers son projet de halles en lien avec son programme de revitalisation du centre-ville. Étant donné le coût de financement et la nécessité de cet équipement structurant, il paraît judicieux et souhaitable de participer à cet appel à projet.

Monsieur Franck ROY décrit les modalités de financement pouvant concerner Aizenay :

- les aides financières maximales susceptibles d'être accordées ne peuvent excéder 200 000€ ;
- le montant de l'aide ne peut excéder 20 % ou 30 % des dépenses subventionnables selon la nature des investissements projetés jusqu'à un plafond de 400 000€. Au-delà de ce seuil, le taux maximum d'intervention est fixé à 10 % ;
- Le financement d'une action par le FISAC est subordonné à la condition qu'elle ne bénéficie pas par ailleurs d'un autre financement de l'État.

Monsieur Franck ROY précise que l'appel à projets pouvant concerner Aizenay est ouvert jusqu'au 29 janvier 2018 et que, compte tenu de l'importance des pièces devant constituer le dossier de candidature, il convient d'ores et déjà de préparer ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY,

Monsieur Bernard BEYER dit regretter que la décision d'implantation de halles n'ait jamais fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal même si elle y a fait l'objet de présentations. Ce n'est qu'au travers de délibérations pour des demandes d'aides ou de subventions que ce projet est présenté au conseil municipal.

Madame Sandrine BELLEC répond que le projet des halles a été présenté en commission et au conseil municipal avec les différentes potentialités existantes. Monsieur Joël BLANCHARD indique que cela n'a été présenté qu'en point d'information. Madame Sandrine BELLEC répond qu'il n'y a pas de délibération à prendre. Monsieur Frank ROY insiste également sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération.

Monsieur le Maire indique que le plan de revitalisation a été présenté au moins à deux reprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le principe d'une candidature à l'appel à projets du FISAC 2017 pour le projet de halles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation du domaine du domaine public d'une bande de terrain d'environ 278 m² située le long de la parcelle cadastrée section BH n°111, conformément au plan joint à la présente.

- Approuve le déclassement de cette partie du domaine public communal pour le faire rentrer dans le domaine privé de la commune.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 26

NON : 0

ABSTENTION : 0

11 – Lieu-dit La Giraudinière – Régularisation du tracé de la voie d'accès au village – Échanges de parcelles entre la commune et les propriétaires concernés

Monsieur Philippe CLAUTOUR explique indique que le tracé de la voie d'accès au village de la Giraudinière porté sur le cadastre et le tracé de la voie existante sur le terrain ne sont pas concordants.

Après recherches, il s'avère qu'en 1962 une enquête publique concernant la construction d'un nouveau chemin de desserte a bien été réalisée.

Le tracé de la voie a fait l'objet d'une modification sur le terrain mais aucun acte matérialisant les échanges entre la commune et les propriétaires impactés par cette nouvelle voie n'a été enregistré.

N'étant plus utilisée pour la circulation depuis de nombreuses années, la voie d'origine constitue désormais un délaissé de la voirie communale (elle n'est plus une dépendance du domaine public routier).

Il y a donc eu déclassement de fait et il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

Il convient donc de céder aux propriétaires concernés l'emprise de cette ancienne voie, en contrepartie lesdits propriétaires céderont une partie des parcelles cadastrées section G n°225, G n°226, G n°227, G n°228, G n°229, et G n°230, correspondant à l'emprise de la voie actuelle.

Dans ce cas d'espèce une cession à titre gratuit peut être envisagée.

Les surfaces précises faisant l'objet de cette cession seront déterminées après bornage.

Il est précisé qu'une délibération devra prononcer le classement dans le domaine public de la commune de la voie actuellement ouverte à la circulation (et après enquête publique).

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation du tracé de la voie d'accès au village de la Giraudinière,

Considérant que la voie d'origine constitue désormais un délaissé de la voirie communale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la cession par la commune et à titre gratuit de l'emprise de l'ancienne voie de desserte du village de la Giraudinière au profit des propriétaires concernés.

Vu le marché de travaux pour le lot n°2 « Cloisons sèches - isolation » signé le 23 janvier 2017 avec l'entreprise EURL GOYAU, pour un montant de 9 693,10 € HT,

Vu le Budget Principal 2017,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINÉAU,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 au lot n°2 « Cloisons sèches - isolation » d'un montant de 1 304,80 € HT au marché de travaux d'aménagement d'un local situé au Clos Sainte Marie,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

VOTE :

OUI : 26

NON : 0

ABSTENTION : 0

16 - Modification du tableau des effectifs - filière animation – création de 7 postes d'adjoint d'animation (accueil de loisirs/périscolaire)

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer sept postes d'adjoint d'animation pour l'accueil de loisirs et le périscolaire, au vu du nombre croissant d'enfants inscrits et pour garantir le taux d'encadrement nécessaire au service. Madame Marie-Annick CHARRIER propose au Conseil Municipal de créer sept postes d'adjoint d'animation (catégorie C – Filière animation) à temps non complet, soit 20 heures hebdomadaire, au sein des services accueil de loisirs et périscolaire.

Ces postes seront créés dès que l'avis du Comité Technique aura été rendu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Monsieur Joël BLANCHARD indique que la création de ces 7 postes d'animation (ou plutôt la transformation de postes de contractuels occupant des emplois permanents en postes permanents) n'est pas liée au nombre croissant d'enfants inscrits mais bien à une obligation de la loi du 26 janvier 1984.

Ces personnels, et d'autres, sont aussi affectés à des tâches d'animation des TAP. Nous nous interrogeons afin de savoir pourquoi les temps d'animation TAP n'ont pas été intégrés dans le temps de travail de ces adjoints d'animation.

Monsieur le Maire indique que la loi dit que chaque commune pourra décider de passer aux quatre jours. Pour Monsieur Joël BLANCHARD la loi n'est pas passée et rien ne dit qu'il n'y

Ville d'Aizenay
Séance levée à 23h21

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Sandrine BELLEC